

Règles de vie et règlement de pêche (à signer et à nous retourner avec votre réservation)

Afin de faire en sorte que tout résident puisse profiter pleinement de son séjour et du site, certaines règles de bon sens sont ici définies.

A défaut de leur respect, nous nous réservons le droit de mettre fin au séjour, sans que cela entraîne de remboursement des sommes versées.

-Pour la pêche :

- *1^{er} étang* (frayère) : pêche du gardon uniquement
- *pour les autres étangs :*
 - Pêche du brochet* : Uniquement aux leurres, à la cuillère ou au mort manié.
Toute prise doit être remise à l'eau.
 - Pêche de la carpe* : Remise à l'eau de tout poisson d'un poids > à 4 kg
 - Pêche de la perche arc en ciel* : En cas de prise, interdiction de les remettre à l'eau mais les « stockées » dans le bac à l'entrée du gîte.
- *Pêche de l'écrevisse* : autorisée dans tous les étangs
- *amours blancs, tanches et anguilles* : remettre à l'eau
- utilisation d'appâts autorisée dans des proportions raisonnables.

-règles générales :

- baignade interdite et interdiction d'utiliser la barque qui est au bord de l'eau.
- barbecue et feux interdits aux bords des étangs et dans les bois.
- laisser les endroits propres et ne rien détériorer.
- la caravane au bord du 2^{ième} étang est laissée à disposition gratuitement, merci de la laisser propre.
- les congélateurs au bord des étangs, servent de stockage d'aliments pour le poisson et les animaux : ne pas utiliser ! ce n'est pas de l'appât. Merci
- seul du pain dur peut être donné aux animaux. Ne pas les sortir de leur enclos et ne pas y entrer.
- respecter le voisinage, rouler le plus doucement possible et éviter tout excès de bruit.
- les enfants sont sous la seule responsabilité de leurs parents, ne pas laisser un enfant seul au bord de l'eau.
- nous ne sommes pas responsables des vols pouvant être commis.
- si vous avez des chiens, les futurs locataires n'ont pas à subir leurs déjections ; enlevez-les, vous pouvez les jeter dans le bois suffisamment loin des gîtes.

- Ménage :

- *que vous preniez l'option ménage ou pas* : le gîte (ou "la grange") doit être laissé propre à votre départ (vaisselle rangée, tables lavées, gazinière et four propres, mobilier de salle de bain à nettoyer (douche, lavabo), gîte rangé, barbecue nettoyé, mobilier extérieur rangé et poubelles enlevées.
- *si vous faite le ménage :*
 - pour le bas : aspirateur et serpillère sont à passer. Cendres enlevées du poêle à bois (sauf si elles sont encore chaudes).
 - pour l'étage de "la carpe" : aspirateur et un léger coup de serpillère doivent être passés. Salle de bain à nettoyer.
 - pour la grange : aspirateur et serpillère à passer.

- Poubelles :

- une mini déchetterie avec tri sélectif est à votre disposition à l'entrée de la commune de Villiers. Bouteilles plastiques, cartonnettes et boîtes de conserve : containers jaunes. Verres : containers verts. Les ordures ménagères sont à déposer dans les grands bacs destinés à les recevoir.

Bon pour accord au respect de ce règlement :
(Date et signature)